

# Considérations sur l'indice du coût de la vie en Allemagne

Autor(en): **Deneffe, Peter-J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **13 (1955)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134552>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Considérations sur l'indice du coût de la vie en Allemagne

par PETER-J. DENEFFE

*Directeur du Service de statistique sociale  
de l'Office fédéral allemand de statistique, Wiesbaden*

La République fédérale d'Allemagne a réintroduit sur son territoire, depuis la réforme monétaire du 20 juin 1948, le calcul d'un indice du coût de la vie. L'indice qui était établi avant la deuxième guerre mondiale par l'Office de statistique du Reich et dont les bases et les méthodes de calcul avaient été adaptées aux conditions particulières du moment (rationnement) fut aboli avec la disparition de l'ordre établi en Allemagne. Pendant la période qui s'étend de la fin de la guerre jusqu'à la réforme monétaire, les conditions du marché étaient telles qu'elles rendaient pour ainsi dire impossible un relevé des prix. A côté des prix officiels fixés pour des articles dont les attributions étaient loin d'être suffisantes, il existait pour les mêmes articles — mais en marge du rationnement — des prix de marché noir représentant un multiple des prix officiels. Si le relevé de ces derniers pouvait s'effectuer sans difficulté, celui des prix du marché noir se révélait impossible, à quelques exceptions près. C'est ce qui explique que le relevé du mouvement des prix en vue du calcul du coût de la vie n'a pu être repris qu'après la réforme monétaire.

Le premier indice de l'après-guerre, publié sous la désignation de « *Lebenshaltungskostenindex* » par l'Office de statistique central habilité pour les territoires constituant les zones d'occupation britannique et américaine, reposait encore sur des bases insuffisantes. Le budget de consommation à prendre en considération dut être élargi vu que les données des statistiques économiques de l'après-guerre étaient nettement insuffisantes. L'économie prit bientôt un essor qui améliora sensiblement le standard de vie de larges masses de la population, d'où la nécessité toujours plus pressante de réviser les méthodes de calcul de l'indice. C'est pourquoi, au cours des années 1951 et 1952, des pourparlers furent engagés avec les ministères intéressés de la République fédérale et des « *Länder* » ainsi qu'avec les organisations de faite des associations d'employeurs et d'employés aux fins d'élaborer les bases et la méthode d'après lesquelles fut calculé, à partir de juillet 1948, le nouvel indice qui est désigné maintenant sous le nom de « *Preisindex für die Lebenshaltung* » (indice des prix du coût de la vie). Le calcul de cet indice est du ressort de l'Office de statistique de la République fédérale qui est l'autorité centrale pour la statistique dans la République fédérale. Ce sont les offices de statistique des « *Länder* » et des villes entre autres qui participent aux relevés des prix et à la détermination des coefficients de pondération.

Avant de décrire les modes de calcul de l'indice, il est opportun de donner un bref aperçu du but de l'indice du coût de la vie qui se propose de faire ressortir l'incidence du mouvement des prix des articles de consommation et services sur les dépenses des ménages privés. Pour l'ensemble de ces ménages, on choisit

comme type représentatif un groupe qui revient fréquemment. Il est fait abstraction des incidences du mouvement des prix sur le coût moyen de la vie des ménages privés. Il faudrait enfin attacher une importance particulière à une méthode offrant toute garantie quant au relevé du mouvement des prix.

### 1. Méthodes de calcul de l'indice du coût de la vie

L'établissement d'un *budget de consommation* est une des bases de l'indice du coût de la vie. On entend par là le montant et la composition des dépenses du ménage-type choisi. Pour diverses raisons il fut décidé, lors de la révision de l'indice en 1952, de choisir le type d'une famille de salarié de quatre personnes, comprenant dans la règle le chef de famille qui travaille, sa femme et deux enfants de moins de 15 ans. Le gain du chef de famille est partiellement complété par un gain accessoire occasionnel, de même que par d'éventuelles rentes versées à un ou plusieurs membres de la famille. On fit abstraction de désignations plus détaillées du type de ménage ; l'avis prédominait que c'est le revenu dont on dispose, plutôt que d'autres facteurs, qui détermine en grande partie le montant et la composition des dépenses de consommation. C'est pourquoi il ne fut ajouté aux caractéristiques générales susmentionnées, pour le ménage-type, que le revenu du ménage fixé à 360 DM par mois sur la base des salaires et des prix de l'année 1950.

*I : Schéma des dépenses des trois groupes de consommations, en pour mille*

| Groupes de besoins                     | Moyens                      | Hauts  | Bas    |
|--|-----------------------------|--------|--------|
|  | Classification des dépenses |        |        |
| Alimentation .....                     | 461,3                       | 362,5  | 550,7  |
| Boissons et tabac .....                | 70,7                        | 80,8   | 44,1   |
| Logement .....                         | 102,0                       | 100,9  | 108,7  |
| Chauffage et éclairage .....           | 51,6                        | 45,2   | 57,8   |
| Mobilier et ustensiles de ménage ..... | 49,6                        | 91,8   | 32,0   |
| Habillement .....                      | 129,8                       | 153,0  | 114,5  |
| Nettoyage et hygiène .....             | 42,6                        | 46,5   | 34,3   |
| Vie culturelle et distractions .....   | 64,0                        | 77,0   | 38,6   |
| Voyages .....                          | 28,4                        | 42,3   | 19,3   |
| Indice général .....                   | 1000,0                      | 1000,0 | 1000,0 |

#### *Indice général*

Comme il n'existe pas en Allemagne de classification de revenus pour les ménages, il était à craindre qu'avec cette désignation, on retienne un groupe de revenus qui ne se trouve pas au milieu de l'échelle des salaires. On avait aussi intérêt à étudier les répercussions du mouvement des prix sur les petits et les hauts revenus. C'est pourquoi des budgets de consommation furent aussi établis pour deux autres groupes de revenus du même type de ménage, à savoir

pour des ménages de salariés de quatre personnes disposant d'un revenu de 210 DM et de 650 DM par mois. L'indice pour ces deux budgets de consommation n'est toutefois calculé qu'accessoirement ; il n'est pas publié d'une manière détaillée.

Le matériel pour l'établissement des budgets de consommation fut recueilli grâce à des relevés qui furent faits auprès de ménages de salariés. Le premier relevé eut lieu en 1949, le second en 1950-1951 (juillet-juin). Ces relevés permirent de répartir d'une manière détaillée les dépenses constatées dans les groupes suivants : alimentation, logement, habillement, hygiène, distractions et vie culturelle, etc. ; à l'intérieur de ces grands groupes, on considéra des sous-groupes et parfois même des articles déterminés. Dans le cadre de ces sous-groupes environ 250 articles et services furent désignés d'après certaines normes en vue du relevé de leurs prix. La désignation des articles et des services, selon leur nature et leur qualité, se fit avant tout en liaison avec la statistique des prix existants, vu que le nouvel indice devait être calculé rétrospectivement jusqu'à la réforme monétaire. On retint des marchandises de qualité moyenne, mais d'une importance considérable, avec l'idée qu'elles continueraient à être offertes sur le marché dans la même qualité.

Les prix firent l'objet d'un relevé dans 106 communes choisies selon leur importance et leur situation sur le territoire de la République fédérale et

### II : Nombre des magasins touchés par les relevés des prix de détail<sup>1</sup>.

| Groupes de dépenses                       | magasins <sup>2</sup> | Communes |                   |                        |                    |
|---|-----------------------|----------|-------------------|------------------------|--------------------|
|   |                       | total    | jusqu'à<br>20 000 | de 20 000<br>à 100 000 | 100 000<br>et plus |
|   |                       |          |                   |                        |                    |
| Alimentation .....                        | 520                   | 106      | 33                | 40                     | 33                 |
| Habillement .....                         | 430                   | 73       | —                 | 40                     | 33                 |
| Mobilier et ustensiles de<br>ménage ..... | 430                   | 73       | —                 | 40                     | 33                 |
| Divers .....                              | 520                   | 106      | 33                | 40                     | 33                 |

<sup>1</sup> L'indice lui-même est calculé en se fondant sur les prix moyens de la République fédérale, lesquels, pour chaque marchandise, sont transformés sur la base de la moyenne de l'année 1950 en groupes d'indices, puis sont incorporés au calcul général de l'indice.

Le calcul s'effectue d'après une formule qui s'écarte un peu de celle de Laspeyres :

$${}_0J_i = \frac{\sum \frac{p_i}{p_o} \cdot (p_o \cdot q_o)}{\sum p_o \cdot q_o} \cdot 100$$

$p_o$  désigne la moyenne des prix de la République fédérale d'après l'année de base,  $p_i$  cette moyenne à l'époque  $i$  et  $q_o$  les quantités de biens consommées dans l'année de base (selon les budgets de consommation).  $\frac{p_i}{p_o}$  représente les relations de prix,  $q_o \cdot p_o$  les dépenses pour les différents articles de consommation et services.

<sup>2</sup> Moyenne de chaque marchandise (sans les articles de marque).

proportionnellement à la répartition de la population. Cette opération permit d'obtenir, par une simple combinaison des prix moyens relevés dans ces communes la vraie moyenne pour l'ensemble du pays. Les autorités communales désignèrent les magasins dans lesquels les relevés des prix s'effectuent chaque mois. Il s'agit de magasins fréquentés par de larges masses d'acheteurs et non de commerces de luxe ou de simples boutiques. Les prix sont relevés toujours dans les mêmes magasins et pour des marchandises de même qualité. Si un magasin change la qualité de la marchandise pour laquelle il annonce de nouveaux prix, la différence de prix entre l'ancienne et la nouvelle qualité n'est pas prise en considération pour le calcul de l'indice. De la sorte, il est possible d'obtenir des échelles de prix épurées des variations provenant des qualités. Les mêmes communes font un relevé trimestriel des loyers d'environ 3800 logements d'un certain type de grandeur et d'aménagement. Pour les textiles et le mobilier, le relevé n'a lieu que dans les communes qui comprennent 20.000 habitants ou plus, vu qu'il ne se trouve pas dans les petites communes de magasins pour ces branches et que la population de ces communes fait ses achats dans les villes voisines. (Voir tableau II ci-contre.)

L'année 1950 fut fixée comme année de base, étant donné que les résultats des bilans économiques effectués pour l'établissement des budgets de consommation étaient généralement valables pour 1950. En outre, pour rendre pos-

*III : Indice du coût de la vie de 1948 à 1955.*

1950 = 100

| Groupes de dépenses   | 1948<br>II <sup>e</sup><br>sem. | 1949 | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955                    |      |
|---|---------------------------------|------|------|------|------|------|------|-------------------------|------|
|   |                                 |      |      |      |      |      |      | I <sup>er</sup><br>sem. | Août |
| Indice du groupe moyen des consommateurs                            |                                 |      |      |      |      |      |      |                         |      |
| Alimentation .....  | 101                             | 107  | 100  | 109  | 114  | 112  | 114  | 115                     | 115  |
| Boissons, tabac .....   | 136                             | 104  | 100  | 98   | 100  | 93   | 86   | 86                      | 86   |
| Logement .....  | 99                              | 99   | 100  | 102  | 104  | 107  | 107  | 108                     | 108  |
| Chauffage et éclairage .....  | 96                              | 100  | 100  | 108  | 116  | 120  | 127  | 129                     | 130  |
| Mobilier et ustensiles de ménage ....                               | 128                             | 117  | 100  | 111  | 110  | 104  | 102  | 103                     | 103  |
| Habillement .....   | 128                             | 113  | 100  | 111  | 103  | 98   | 97   | 97                      | 97   |
| Nettoyage et hygiène .....  | 111                             | 110  | 100  | 108  | 107  | 104  | 103  | 105                     | 107  |
| Vie culturelle et distractions .....                                | 99                              | 101  | 100  | 108  | 111  | 110  | 108  | 110                     | 110  |
| Voyages .....   | 103                             | 101  | 100  | 112  | 117  | 118  | 119  | 119                     | 120  |
| Indice général .....  | 108                             | 107  | 100  | 108  | 110  | 108  | 108  | 109                     | 110  |
| Indice général du groupe des consommateurs aux revenus élevés ..... | 111                             | 108  | 100  | 108  | 110  | 107  | 107  | 108                     | 108  |
| Indice général du groupe des consommateurs aux revenus bas .....    | 104                             | 105  | 100  | 108  | 111  | 110  | 111  | 112                     | 113  |

sibles des comparaisons avec d'autres indices, il fallait choisir la même année de base que celle sur laquelle repose le calcul de la plupart des indices de prix en Allemagne. L'année 1950 accuse aussi une caractéristique importante pour le cours des prix ; pour cette raison, elle s'impose comme année de base : elle enregistrait le point le plus bas dans le mouvement des prix de détail de l'après-guerre en Allemagne. C'est pourquoi les indices du coût de la vie fondés sur l'année 1950 font ressortir en même temps quelle hausse les prix de l'après-guerre ont subie pendant les années suivantes. Comme la guerre et ses suites ont provoqué une profonde coupure dans l'évolution de l'économie allemande, la comparaison avec les années d'avant la guerre joue encore et toujours un grand rôle pour l'Allemagne. Pour cette raison, l'indice est aussi calculé pour une année d'avant-guerre (1938). Ainsi, par simple réduction, on peut fixer le chiffre indice 1938 = 100 et calculer le mouvement relatif des prix par rapport à cette année-là. (Voir tableau III ci-dessus.)

## 2. Ce que signifient les « indices du coût de la vie »

Au cours des discussions portant sur la révision de l'indice du coût de la vie, la question de la signification à attribuer à ces indices des prix fut aussi débattue. Il en ressortit qu'une application immédiate de ces chiffres est en fait limitée, car ils n'indiquent notamment que la courbe relative selon laquelle auraient évolué avec le temps les dépenses d'un ménage dont le standard de vie correspond exactement au budget de consommation de l'indice et restent toujours les mêmes. Or, il est bien connu que les dépenses d'un ménage varient suivant les saisons et qu'elles se modifient lentement au cours de l'évolution économique générale d'un pays. Les indices du coût de la vie d'après Laspeyres n'ont que le caractère de chiffres approximatifs. Ils nécessitent des examens constants et des calculs de contrôle répétés si l'on veut pouvoir juger de l'ampleur et de la direction de leurs erreurs.

Dans la République fédérale deux mesures de contrôle ont été introduites. La première de ces mesures consiste à calculer plusieurs indices selon des budgets de consommation différents, comme cela a été décrit plus haut. Il est ainsi possible d'examiner si le mouvement des prix a des répercussions autres sur des ménages au standard de vie bas ou élevé que sur des ménages au standard de vie moyen. Les résultats de ces calculs n'ont révélé aucun écart notable aussi longtemps qu'on en reste au même ménage-type. La seconde mesure de contrôle consiste à calculer les indices Paasche qui révèlent le mouvement rétrospectif des prix sur la base d'un schéma de consommation chaque fois nouveau. Les calculs effectués à cet effet pour la période s'étendant de 1950 à 1953 ont montré par exemple que d'après l'indice de Laspeyres fondé sur l'année 1950, un renchérissement d'environ 8% est intervenu jusqu'en 1953. Basé sur les conditions de la consommation en 1953, le calcul de l'indice de Paasche n'a montré en revanche qu'une hausse des prix d'environ 5 %, ce qui prouve que l'indice de Laspeyres représente d'une manière plutôt trop forte que trop faible l'indice des variations des prix sur le coût de la vie des ménages entrant en ligne de compte et qu'à la suite des améliorations de leurs revenus

les ménages ont modifié leurs habitudes de vivre en portant leur choix sur des articles de consommation et sur des services aux prix plus favorables. Il est nécessaire pour pouvoir effectuer de tels calculs de contrôle qu'il existe des bases sur l'évolution véritable de la consommation dans les ménages-types retenus pour l'établissement de l'indice. Ces bases sont fournies en Allemagne par des enquêtes régulières auprès des dits ménages.

Il convient à notre avis, lorsqu'on utilise les indices du coût de la vie, de ne pas perdre de vue que ces chiffres ne se rapportent qu'à un certain type de ménages. Ils ne sauraient être sans autre déterminants pour représenter l'évolution des prix de toute l'économie. En Allemagne, il est connu, par exemple, que les ménages retenus pour le calcul de l'indice, étant donné l'existence d'un seul revenu, ne peuvent pas, ou du moins pas dans la même mesure que d'autres ménages consommer certains articles. Citons à titre d'exemple les dépenses pour des véhicules particuliers, tels qu'automobiles et motocyclettes, les dépenses pour le tabac et les boissons alcooliques, etc. Comme ces articles accusent une certaine évolution de prix (par exemple modification des taxes pour les tabacs et les spiritueux) et que les coefficients de dépenses appliqués dans les budgets de consommation de l'indice du coût de la vie sont trop faibles comparés avec la moyenne de toute l'économie, les variations particulières de prix pour ces articles n'apparaissent qu'insuffisamment dans l'indice. Ces considérations permettent de conclure que l'évolution de l'indice du coût de la vie ne saurait sans autre être reconnue comme l'expression de l'incidence des prix sur un ménage quelconque ou même sur la moyenne générale du coût de la vie.

On considère en Allemagne que des calculs sur l'évolution des salaires réels à l'aide de l'indice du coût de la vie ne sauraient être faits qu'avec de grandes réserves. L'indice du coût de la vie se fonde sur le revenu net d'un certain groupe de travailleurs, à savoir les chefs de famille de quatre personnes. Il faut encore déduire de ces revenus les primes payées pour des assurances, les versements sur des carnets d'épargne, le remboursement de dettes, qui ne font pas partie des dépenses d'entretien. Les statistiques sur les salaires relèvent en revanche les salaires bruts des ouvriers ou des employés sans tenir compte du genre de vie et de la grandeur du ménage de ces derniers. Il existe ainsi d'importantes différences quant au sens fondamental des chiffres utilisés dans le calcul habituel des salaires réels et, à notre avis, le résultat de tels calculs comporte une erreur importante et bien difficile à déterminer.

Il y a lieu enfin de relever que les indices du coût de la vie ne peuvent être appliqués également comme indices des prix du commerce de détail. Les budgets de consommation des ménages-types de l'indice comprennent une série importante d'articles et de services qui ne sont pas vendus par le commerce de détail. Citons ici les dépenses pour le logement, les transports publics, le nettoyage et les soins corporels, la lumière et le chauffage, etc. Ces services accusent souvent une évolution des prix différente de celle des prix des marchandises vendues par le commerce de détail. C'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas possible d'utiliser sans autre un indice du coût de la vie comme indice des prix de vente du commerce de détail.

### 3. Considérations sur le mode futur de calcul de l'indice

Diverses propositions ont été émises pour remédier aux insuffisances reconnues des calculs des indices et de leur application. Tout d'abord faut-il compléter les calculs actuels de certains ménages-types par des calculs relevant d'autres types de ménages ou encore de la consommation de toute l'économie ? Ce mode de faire permettrait de voir, en complément des constatations faites jusqu'ici, si et dans quelle mesure l'évolution des prix touche d'une manière différente les types de ménages autres que les familles de salariés de quatre personnes. Le calcul d'un indice pour la consommation économique moyenne permettrait de montrer l'incidence de l'évolution des prix dans le domaine de la consommation sur l'ensemble de la population et simultanément les différences par rapport aux différents types de ménages.

L'établissement de tels calculs repose cependant sur une condition essentielle : la connaissance exacte des classes de revenus des ménages et la gradation des habitudes de vivre des ménages selon leurs classes de revenus. Seul un tel tableau des revenus et des dépenses des ménages permettrait d'apprécier justement la situation relative et l'importance des types de ménages servant de base aux calculs de l'indice. En outre, il n'est possible qu'à l'aide d'un tel matériel de montrer les conséquences de l'évolution des prix sur les dépenses des ménages autres que les ménages-types de l'indice. Alors seulement on pourra juger comment s'établit la consommation moyenne et quels types de ménages la déterminent particulièrement ou s'en approchent le plus.

Ces considérations ont engagé les autorités et organisations qui ont pris part aux pourparlers sur la révision de l'indice du coût de la vie à décider l'introduction en Allemagne d'un relevé statistique des revenus et des dépenses des ménages. Une telle statistique ne peut être dressée que par la méthode des sondages. Des enquêtes pareilles ont déjà été faites par le système de l'interview dans différents Etats et y ont donné manifestement de bons résultats. Il importe pour un tel relevé qu'il atteigne toutes les couches de la population et tous les groupes de ménages et qu'il fournisse un tableau général représentatif des revenus et des dépenses des ménages.

En attendant, les ménages désignés du genre des ménages-types de l'indice continuent à tenir leurs comptes sous la même forme. Il est ainsi possible de suivre l'évolution effective des revenus et des dépenses pour cette petite tranche de la masse des ménages privés. Les calculs décrits plus haut d'après la formule de Paasche sont ainsi rendus possibles et une base importante est fournie pour déterminer les effets des variations des dépenses sur les indices des prix. En outre, ces comptes de ménages réguliers tenus par des ménages du type de l'indice permettent aussi de constater l'évolution des revenus réels et des dépenses qui se produit sous l'effet des fluctuations de l'économie du pays et de l'économie internationale. Le développement effectif de la consommation constaté par les relevés des résultats de l'économie peut être épuré en ce qui concerne les prix, notamment à l'aide des indices du coût de la vie ; de cette manière on obtient un aperçu des modifications réelles du coût de la vie des ménages-types de l'indice.



*IV: Evolution des dépenses moyennes mensuelles d'un ménage en DM.*  
Ménages de salariés de 4 personnes du groupe de consommateurs aux revenus moyens <sup>1</sup>

| Dépenses                             | 1950   | 1951   | 1952   | 1953   | 1954   |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Prix au moment des enquêtes          |        |        |        |        |        |
| Alimentation .....                   | 132,54 | 150,08 | 161,90 | 170,11 | 179,86 |
| Boissons et tabac .....              | 16,48  | 18,60  | 21,37  | 24,80  | 26,58  |
| Logement <sup>2</sup> .....          | 29,85  | 31,52  | 34,46  | 37,19  | 40,23  |
| Mobilier et ustensiles de ménage ..  | 13,28  | 17,73  | 25,76  | 27,72  | 33,10  |
| Chauffage et éclairage .....         | 15,46  | 17,60  | 19,12  | 19,99  | 23,00  |
| Habillement .....                    | 38,81  | 47,91  | 55,38  | 58,40  | 57,77  |
| Nettoyage et hygiène .....           | 12,21  | 14,71  | 16,11  | 17,58  | 19,06  |
| Vie culturelle et distractions ..... | 20,62  | 22,84  | 28,17  | 31,65  | 34,79  |
| Voyages .....                        | 6,18   | 7,60   | 9,12   | 11,15  | 11,94  |
| Coût de la vie .....                 | 285,43 | 328,59 | 371,39 | 398,59 | 426,33 |
| Prix par rapport à l'année 1950      |        |        |        |        |        |
| Alimentation .....                   | 132,54 | 138,68 | 144,84 | 155,72 | 159,96 |
| Boissons et tabac .....              | 16,48  | 19,04  | 21,52  | 26,78  | 30,82  |
| Logement <sup>2</sup> .....          | 29,85  | 30,97  | 33,28  | 34,79  | 37,56  |
| Mobilier et ustensiles de ménage ..  | 13,28  | 15,98  | 23,56  | 26,66  | 32,13  |
| Chauffage et éclairage .....         | 15,46  | 16,29  | 16,52  | 16,71  | 18,13  |
| Habillement .....                    | 38,81  | 43,25  | 53,90  | 60,64  | 60,90  |
| Nettoyage et hygiène .....           | 12,21  | 13,46  | 15,08  | 17,13  | 18,68  |
| Vie culturelle et distractions ..... | 20,62  | 21,37  | 25,64  | 29,07  | 32,23  |
| Voyages .....                        | 6,18   | 6,63   | 7,65   | 9,27   | 9,82   |
| Coût de la vie .....                 | 285,43 | 305,67 | 341,99 | 376,77 | 400,23 |

<sup>1</sup> Ménages dépensant mensuellement pour les biens de consommation de 200 à 350 DM en l'année 1950. Ces limites ont été depuis adaptées chaque fois à l'évolution du revenu moyen du salarié.

<sup>2</sup> Revenus provenant de la sous-location retranchés.

## SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

**LAUSANNE**

12 bis, place St-François

Tél. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de revision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

*Discretion absolue*